

<https://www.pressegauche.org/Modifications-a-l-encadrement-legal-du-cannabis-pas-aux-salarie-e-s-de-payer>



Modifications à l'encadrement légal du cannabis : pas aux salarié.e.s de payer

- Politique québécoise - Politique -



Date de mise en ligne : mardi 12 février 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

C'est inacceptable de voir une société d'État faire planer à des travailleuses et des travailleurs la menace de perdre leur emploi à cause de décisions législatives sur lesquelles ils n'ont aucune emprise, enchaîne Nathalie Arguin.

Pour la Confédération des syndicats nationaux, il est impératif que le gouvernement tienne compte de l'impact qu'aura sur les travailleuses et les travailleurs de la SQDC un éventuel relèvement de l'âge légal de 18 à 21 ans pour consommer du cannabis. La CSN, qui représente les salarié-es de deux succursales de la SQDC, déplore qu'aucun syndicat ne soit entendu en commission parlementaire sur ce projet de loi qui, dans l'état actuel, entraînerait des dizaines de mises à pied chez les employé-es de la SQDC qui ont moins de 21 ans.

« Ces travailleuses et ces travailleurs doivent être entendus. Leurs préoccupations doivent être prises en compte. Ce sont des gens qui ont choisi, de bonne foi, de faire carrière à la SQDC. Certains ont pu choisir de délaissé un autre emploi ou ont fait des choix de vie sans penser une seconde que, du jour au lendemain, un nouveau gouvernement viendrait déposer un projet de loi ayant pour effet de leur faire perdre leur emploi. J'en appelle au gouvernement de la CAQ pour qu'il change son fusil d'épaule et qu'il accepte d'entendre les salarié-es durant la commission parlementaire qui s'ouvrira la semaine prochaine », réclame la présidente de la Fédération des employé-es de services publics, Nathalie Arguin.

« C'est inacceptable de voir une société d'État faire planer à des travailleuses et des travailleurs la menace de perdre leur emploi à cause de décisions législatives sur lesquelles ils n'ont aucune emprise, enchaîne Nathalie Arguin. Quant à nous, tout projet de loi doit prendre cette situation en considération afin d'éviter que nous assistions à ces mises à pied. »

De son côté, la présidente du SEMB-SAQ (CSN), Katia Lelièvre, dont le syndicat vient d'être accrédité pour représenter les salarié-es de Mascouche et de Trois-Rivières, assure que tous les moyens seront envisagés pour défendre les droits de ces salarié-es. « La responsabilité de la SQDC ne peut pas se limiter à une rencontre pour informer les employé-es de quelle manière ils seront congédiés, explique-t-elle. Nous évaluons actuellement toutes les options légales dont nous disposons afin de nous assurer que ces salarié-es seront traités avec respect, peu importe les choix que posera le gouvernement quant à un resserrement des règles. »